





Type de membrane	Type de garantie	Système	Épaisseur de la membrane (Mil)	Durée de la garantie (années) ^{2,3,4}	Garantie contre les vents forts ^{9, 10}
Sikaplan® Fastened	Membrane	Rhinobond, Inseam	60	5, 10, 15 ou 20	NA
Sikaplan® Fastened	Standard	Rhinobond, Inseam	60	5, 10, 15 ou 20	NA
Sikaplan® Fastened	Système ¹	Rhinobond, Inseam	60	5, 10, 15 ou 20	96 et 119 km/h
Sikaplan® Adhered	Membrane	Adhered	60	5, 10, 15 ou 20	NA
Sikaplan® Adhered	Standard	Adhered	60	5, 10, 15 ou 20	NA
Sikaplan® Adhered	Système ¹	Adhered	60	5, 10, 15 ou 20	96 ⁶ et 119 ⁷ km/h
·	Membrane	Adhered	60	5, 10, 15 ou 20	NA
Sarnafil® G410			72	25	
			80	30	
		PMR, Ballasted	60, 72 ou 80	5, 10 ou 15	
		· ·	80	20	
Sarnafil® G410	Standard	Adhered	60, 72 or 80	5, 10, 15 ou 20	NA
	Système ¹	Adhered	60	5, 10, 15 ou 20	119 ⁶ , 159 ⁷ , et 193 ⁸ km/h
Sarnafil® G410			72 or 80	25	
			80	30	
		PMR, Ballasted	60, 72 ou 80	5, 10 ou 15	- NA
			80	20	
Sarnafil® G476	Membrane ou Système ¹	PMR	60	5, 10 ou 15	NA NA
	Membrane od Systeme		80	20	
Sarnafil® G476 SA	Membrane ou Système ¹	PMR	60	5, 10 ou 15	NA
Sarnafil® G410 SA	Membrane, Standard, Système ¹	Adhered	60	5, 10, 15 ou 20	119 ⁶ , 159 ⁷ , et 193 ⁸ km/h
Sarnafil® G410 Décor	Membrane, Standard, Système ¹	Adhered	60, 72, 80	5, 10, 15 ou 20	NA
Sarnafil® S327	Membrane	Sarnafast, Engineered, Rhinobond	60 72 80	5, 10, 15 ou 20 25 30	NA
Sarnafil® S327	Standard	Sarnafast, Engineered, Rhinobond	60, 72, 80	5, 10, 15 ou 20	NA
Sarnafil® S327	Système ¹	Sarnafast, Engineered, Rhinobond	60 72 ou 80 80	5, 10, 15 ou 20 25 30	119, 159 ^s , et 193 ^s km/h

- 1 La garantie système nécessite des matériaux neufs à partir de la structure du platelage
- ² Sarnavap 6 N'EST PAS autorisé dans les garanties de 25 et 30 ans.
- ³ Des panneaux de couverture sont requis pour toutes les garanties de 25 et 30 ans et les systèmes PV
- ⁴ Les isolants Sarnatherm CG ou Rockwool sont requis pour toutes les garanties de 25 et 30 ans
- ⁵ La largeur maximale des feuilles des systèmes Express et Sarnafast est de 5 pi
- Une (1) barre anti-soulèvement ou Sarnabar fixée à 12 po et une bande de recouvrement est requise à 4 pi du périmètre.
- Deux (2) barres anti-soulèvement ou Sarnabar fixées à 12 po (c-à-c) et une bande de recouvrement doivent se trouver à 4 pi du périmètre (c-à-c) -Un panneau de couverture est nécessaire.
- 8 Trois (3) barres anti-soulèvement ou Sarnabar fixées à 12 po (c-à-c) et une bande de recouvrement doivent se trouver à 4 pi du périmètre (c-à-c) -Un panneau de couverture est nécessaire.
- ⁹ Les pare-vapeur / pare-air sont obligatoires pour toutes les garanties contre le vent.
- Les toitures acceptables sont les platelages en acier d'au moins 22ga 33 ksi, le contreplaqué de 3/4" minimum et le béton structural.

approuvées par le responsable technique national.

Pour recevoir les renseignements les plus à jour et les plus précis, veuillez consulter les dernières fiches techniques du produit Sika sur le site www.sika.ca

SIKA CANADA INC.

Siège social

1-800-933-SIKA www.sika.ca

Remarques générales :

Des garanties contre la grêle sont disponibles, contacter le département technique de la toiture de Sika.

Les systèmes photovoltaïques (PV) ne sont seulement autorisés que sur les systèmes de toiture en pleine adhérence (Adhered) ou fixés mécaniquement (Mechanically-Attached) Sarnafil.

Des panneaux de couvertures sont requis pour tous les systèmes photovoltaïques (PV)

Les toitures végétalisées sont considérées comme des couvertures à isolant sur membrane (PMR). Des panneaux de couverture sont nécessaires lorsqu'il y a un isolant sous la membrane.

XPS & EPS ne peuvent pas entrer en contact direct avec les membranes

Contacter le responsable technique si un brai de goudron de houille est présent dans l'assemblage existant

¹⁰ Uniquement disponible en plus des garanties du système. Toutes les garanties contre les vents forts et la grêle doivent être préalablement